

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 7 MARS 2016

SOMMAIRE

- 1) Le peuple veut participer à son avenir
- 2) Ministre désavouée
- 3) L'escroque...
- 4) Vivement demain !
- 5) Il n'est pas nul, il est mauvais
- 6) Une anomalie...
- 7) Elle montre la voie d'une politique autre



Gérard Diez La Presse en Revue

I) La pétition contre le projet de loi El Khomri dépasse le million de signatures



Myriam El Khomri et Manuel Valls, à Matignon, en novembre. Photo Matthieu Alexandre.AFP

Malgré le report de sa présentation en conseil des ministres, la mobilisation contre ce texte controversé s'est amplifiée, notamment sur Internet. La pétition réclamant son retrait bat tous les records.

La pétition en ligne contre le projet de loi El Khomri sur la réforme du droit du travail a dépassé le cap d'un million de signatures vendredi soir, deux semaines après son lancement, battant tous les records en France. Lancée vendredi 19 février par des militants associatifs et syndicalistes, notamment la féministe Caroline de Haas, cette pétition sur change.org affichait 1 042 115 soutiens samedi matin vers 11 heures.

Elle devance ainsi la pétition contre la directive européenne sur le secret des affaires (plus de 512 000 signatures) et celle demandant la grâce présidentielle pour Jacqueline Sauvage, condamnée pour le meurtre de son mari violent (près de 436 000 signatures), qui avait finalement été accordée par le Président de la République François Hollande.

Intitulée «loi Travail : non merci !», la pétition contre le projet de loi El Khomri demande à la ministre du Travail Myriam El Khomri de renoncer à ce projet de loi, contesté jusqu'au sein du PS. La semaine dernière, la ministre avait répondu aux contestataires sur le site de la pétition.

Le projet de loi controversé prévoit notamment des référendums d'entreprise pour valider des accords minoritaires, un plafonnement des indemnités prud'homales pour les licenciements abusifs, des modifications des modalités de licenciement économique ou encore la création du compte personnel d'activité (CPA) rassemblant les droits sociaux.

Malgré le report de sa présentation en conseil des ministres, du 9 au 24 mars, pour laisser le temps au gouvernement de le «retravailler», la mobilisation contre ce texte s'est amplifiée. Des organisations de jeunesse, dont l'Unef, et des syndicats de salariés, dont FO et la CGT, ont appelé à manifester le 9 mars contre un projet de «casse du code du travail», avant une journée de grève et manifestations pour son retrait le 31 mars.

II) Myriam El Khomri, ministre désavouée par 63% des Français

La contestation tous azimuts du projet de loi Travail soulève de vives oppositions, au point que la ministre du Travail fait face à une impopularité sans précédent. Près de 2 Français sur 10 ne savaient même pas qu'elle était ministre.



La ministre du Travail recueille une bonne opinion auprès de (seulement) 19% des Français. JOEL SAGET / AFP

Myriam El Khomri, ministre désavouée par les Français ? Largement, à en croire un sondage Odoxa paru dimanche dans Le Parisien. Plus de six Français sur dix pensent que Myriam El Khomri en effet est une mauvaise ministre du Travail.

Dans le détail, 63% des personnes interrogées jugent que Myriam El Khomri est une mauvaise ministre du Travail, 19% qu'elle est une bonne ministre, 1% ne se prononcent pas, et 17%... ne savaient pas qu'elle occupait la fonction de ministre du Travail.

La plus impopulaire des personnalités politiques

Myriam El Khomri recueille 77% de mauvaises opinions contre 23% de bonnes auprès des personnes qui la connaissent, ce qui en fait la plus impopulaire des personnalités politiques testées par cet institut de sondage, précise Odoxa pour Le Parisien.

75% des Français ne la jugent "pas charismatique", 74% pas solide, 72% pas compétente, 63% inexpérimentée et 54% estiment qu'elle n'a "pas de convictions profondes". 52% la décrivent pourtant comme courageuse. Et à juste titre : la ministre va devoir affronter dès la

semaine prochaine une fronde réunissant politiques, syndicats et étudiants, lors des mobilisations du 9 et du 31 mars.

metronews.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Une élue PS proche de Manuel Valls accusée d'avoir escroqué son député

JUSTICE - Fatoumata Koïta, maire adjointe d'Evry qui avait fait ses classes aux côtés de Manuel Valls, est soupçonnée d'avoir financé son train de vie personnel avec, en partie, des fonds destinés à indemniser le député dont elle est l'assistante parlementaire. Une enquête préliminaire a été ouverte.



Pendant un an, Fatoumata Koïta est donc soupçonnée d'avoir financé son train de vie personnel en détournant des fonds publics.ENSEMBLE REUSSIR EVRY

Shopping chez Mango, Zara ou Sephora, places de cinéma, achats sur Internet et même billets d'avion. Fatoumata Koïta, conseillère départementale socialiste de l'Essonne et maire adjointe d'Evry, est soupçonnée d'avoir siphonné les comptes bancaires du député de Mayotte, Saïd Boinali, dont elle est l'assistante parlementaire, pour financer son train de vie personnel, révèle Mediapart.

Parmi les comptes visés, celui alimenté chaque

mois à hauteur de 5700 € par l'Assemblée nationale pour couvrir les dépenses professionnelles du député – la fameuse "indemnité représentative de frais de mandat" – appelé compte IRFM.

Un préjudice de plusieurs dizaines de milliers d'euros

Le petit manège de Fatoumata Koïta aurait duré une année. Entendue dans le cadre de l'enquête préliminaire ouverte à Evry, la jeune élue, âgée de 32 ans, "a reconnu avoir frauduleusement utilisé six formules de chèques et la carte bancaire mis à disposition de Saïd Boinali" en sa qualité de parlementaire, a indiqué le parquet dans un communiqué.

"L'antenne PJ d'Evry du service régional de police judiciaire a été saisie d'un complément d'enquête pour préciser le montant exact des détournements opérés et les conditions dans lesquelles (ils) ont été réalisés", a ajouté le parquet. Selon Mediapart, ils pourraient se chiffrer en plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le député a assuré avoir entamé une procédure de licenciement contre elle, même si, pour l'instant, "elle travaille toujours" pour lui.

Proche de Manuel Valls

Tout a commencé début 2015, lorsque Saïd Boinali découvre que ses comptes à la banque postale de l'Assemblée nationale sont bloqués, à cause d'un gros découvert entraîné par "des dépenses engagées dont [il n'était] pas l'auteur", explique-t-il à l'AFP.

Il porte plainte. "Dans le cadre de leurs investigations, les enquêteurs du commissariat de Mamoudzou (Mayotte) ont mis en cause une personne résidant dans ce département d'outre-mer et ont découvert qu'une partie des formules de chèques pouvait avoir été utilisée par Mme Fatoumata Koïta", explique le parquet d'Evry, qui a été saisi en juin 2015 pour le volet concernant l'élue.

Pour Fatoumata Koïta, ancienne assistante marketing devenue élue socialiste du département et de la mairie d'Evry, le coup est rude. Adjointe en charge de l'enfance en 2014, elle était couvée par Manuel Valls quand il était encore maire d'Evry.

Le Premier ministre voyait en elle un parfait symbole de la diversité. C'est d'ailleurs lui qui avait fait des pieds et des mains pour l'installer au conseil national du PS.

Bartolone exige des poursuites

Le maire de la ville, Francis Chouat, qui se dit "stupéfait", a "demandé à l'intéressée de se mettre en retrait de son activité d'élue à la ville et au département dans l'attente de la décision de la justice". De son côté, le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone a indiqué à l'AFP avoir adressé un courrier au député "afin de vérifier que ce dernier avait bien engagé des poursuites". "Dans le cas contraire, a-t-il ajouté, le président de l'Assemblée nationale engagera lui-même lesdites poursuites ».



Caroline Piquet

metronews.fr

IV) Vite, un printemps social !

Patrick Le Hyaric-Humanité Dimanche



AFP

L'éditorial de Patrick Le Hyaric. "C'est un renversement inédit des principes qui régissent le travail en France, un pas décisif vers une soumission absolue des travailleurs aux lois du capital."

On n'avait jamais vu les forces de droite et le syndicat du grand patronat réclamer que le Parlement vote vite et sans amendements un projet de loi présenté par un gouvernement qui se réclame de la gauche ! C'est fait depuis quelques jours avec la loi de démolition du droit du travail, alors que syndicats, forces progressistes et personnalités les plus diverses appellent à le

rejeter. Une grande pétition citoyenne a recueilli près d'un million de signatures en quelques jours, témoignant des craintes et du refus de ce nouveau coup contre le peuple et les générations à venir. La grande régression qui s'organise dans les palais ministériels avec une violence inouïe mérite d'être combattue sans ménagement. Cette entreprise de démolition de tous les cadres et de toutes les structures qui permettent l'action collective et la vie en commun peut être bloquée. Après s'être affiché comme le diviseur des citoyens avec l'indécent débat sur la déchéance de nationalité, le pouvoir se place maintenant au premier rang des diviseurs du salariat en imposant une loi rétrograde d'une violence antisociale comme notre pays n'en avait plus connu depuis au moins un siècle. Il est le diviseur et le liquidateur de la gauche en reniant chaque jour un peu plus ses principes, son histoire et en cherchant à boucher son avenir.

L'avant-projet de loi présenté par la nouvelle ministre du Travail raye d'un trait le processus d'avancées sociales entamé il y a cent cinquante ans par le mouvement progressiste et ouvrier pour protéger les travailleurs de la brutalité des lois du capital. Le pouvoir présente ici le texte le plus rétrograde sur le travail, à rebours de ce qu'exige notre époque. Il le fait en laissant croire à une prétendue modernité qui tourne le dos à la réduction du temps de travail que permettent les gains incessants de productivité, comme à une vraie sécurisation des parcours professionnels incluant un droit renforcé à la formation, jusqu'à éliminer le chômage.

La philosophie qui préside au texte prend le contre-pied de toute la construction du droit social. C'est un renversement inédit des principes qui régissent le travail en France, un pas décisif vers une soumission absolue des travailleurs aux lois du capital. Ce sont les chefs d'entreprise, engoncés dans une crise dont personne ne voit le bout, qui dicteront désormais les droits salariaux ou ce qu'il en reste. En lieu et place du législateur, ils le feront d'autant plus aisément que l'immense majorité des entreprises sont privées de toute présence syndicale.

LAPRESSEENREVUE.EU

Le droit social a été bâti, d'une part, pour compenser le rapport de forces défavorable aux travailleurs au sein d'une entreprise et, d'autre part, selon l'idée qu'en se rapprochant des conditions matérielles et réelles du travail, les droits des travailleurs ne peuvent qu'être renforcés : le contrat de travail ne peut être moins favorable aux salariés que l'accord d'entreprise, l'accord d'entreprise que l'accord de branche et l'accord de branche que l'accord interprofessionnel. Cette hiérarchie est désormais inversée. L'accord d'entreprise prévaudra sur l'accord de branche, même quand il est moins favorable aux travailleurs. Sur de nombreux sujets, la loi ne fixe plus de normes mais délègue ce soin aux accords d'entreprise.

Qu'on en juge. Un simple accord d'entreprise permettrait de passer de 10 heures à 12 heures de travail par jour. Aujourd'hui, la durée de travail est limitée à 44 heures par semaine au maximum, sur 12 semaines. Par simple accord d'entreprise, on pourra passer à 46 heures au maximum. Cette extension pourra durer jusqu'à 16 semaines, contre 12 aujourd'hui. Un accord d'entreprise prévoyant une augmentation du temps de travail ou une baisse de salaire ne pourra plus être refusé par un employé sous peine de licenciement pour « cause réelle et sérieuse ». Les 35 heures sont purement et simplement dynamitées par ce texte. Qui peut croire que c'est en faisant sauter toute réglementation sur le temps de travail, en permettant aux entreprises de faire travailler les salariés 46 heures par semaine, que le chômage baissera ? D'ailleurs, il faut arrêter de faire croire que le but des grandes entreprises est de créer de l'emploi. Non ! Leur but est la rentabilité de leur capital ! Et pour y parvenir au mieux, elles font de la suppression d'emploi « une variable d'ajustement », d'où cette obsession patronale à pouvoir licencier librement. Le texte prévoit qu'une baisse du chiffre d'affaires ou du montant des commandes pendant quelques mois suffira à justifier un licenciement. La définition même du licenciement est revue et tirée vers le bas pour faire du salarié une variable. Les mineurs ne sont pas épargnés puisqu'il sera possible de faire travailler les apprentis de moins de 18 ans jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine sans que l'inspection du travail ne puisse l'empêcher ! Les temps d'astreinte, pendant lesquels l'employé est sollicitable, pourront être décomptés des temps de repos. Le texte va même jusqu'à rogner le congé octroyé à la suite du décès d'un parent proche ! Comble de l'injustice, les indemnités prud'homales seront plafonnées sans aucun rapport avec le préjudice

subi mais en fonction de l'ancienneté du salarié !

Une des mesures les plus scandaleuses et les plus idéologiques du projet de loi concerne les référendums d'entreprise. Sous couvert de démocratie, une véritable bombe antisyndicale est mise en place. Ainsi, le référendum d'entreprise pourra valider un accord même si les syndicats représentant 70 % des salariés s'y opposent. Et, en général, les salariés doivent toujours choisir entre le pire et le moins pire, le chantage et un pistolet sur la tempe ! Il s'agit de mettre à distance l'action syndicale, de dissoudre ce qui reste de structurel, d'organisé et d'institutionnalisé dans la défense des salariés. Sur le fond, il s'agit de laisser le salarié seul face à son employeur, dans un rapport de dépendance absolue. Déjà le patronat, voyant bien la brèche qui s'ouvre, réclame de pouvoir lui-même organiser ses propres référendums d'entreprise.

De nombreuses autres mesures tout aussi scandaleuses parcourent ce texte d'arrière-garde. Mais au-delà des mesures prises les unes après les autres, toute la philosophie du texte vise à individualiser le rapport au travail, à casser les structures collectives, à rendre le travailleur vulnérable et à dissocier l'économie de la société pour émanciper le capital du champ social et de la loi, donc de l'expression de la souveraineté populaire.

Alors que le capital cherche à détruire le salariat en « ubérisant » le travail, le gouvernement anticipe ses sollicitations. Il lui est ainsi laissé le loisir d'exploiter à sa guise le travail et les travailleurs.

Parce que le gouvernement sait qu'il aura face à lui une opposition large du peuple de gauche et du mouvement syndical, la ministre en charge du projet a d'abord brandi, avant même que ne débutent la moindre concertation avec les syndicats ou le moindre débat parlementaire, la menace d'un passage en force à l'aide du fameux article 49-3 de la Constitution. La levée de boucliers qui s'en est suivie a imposé une manœuvre en recul pour accréditer l'idée que le projet était amendable et espérer ainsi dissocier le front syndical commun. Mais la volonté et les objectifs demeurent, intacts, appelant une riposte la plus large et unitaire, la plus déterminée possible.

Le mouvement multiforme qui s'est enclenché contre ce recul civilisationnel peut déboucher sur un printemps social. Nous nous mettons à sa

disposition.

Rien n'est plus urgent que s'organisent dans les entreprises, les lieux d'études et de culture, les villes, villages et quartiers, des débats, conférences et séances de décryptage. Notre journal s'efforcera d'y apporter une contribution utile. Déjà se profilent des journées de mobilisations nationales début et fin mars. Il est possible de gagner jusqu'au retrait de ce texte. Chacune, chacun mesure la portée d'une victoire alors que le monde du travail et de la création en est privé depuis bien trop longtemps. Faute d'inversion de la courbe du chômage, peut-être pourrions-nous assister à une inversion du comportement du mouvement populaire, riche de perspectives heureuses.

L'Humanité.fr

V) «Manuel Valls doit démissionner dans son intérêt et parce qu'il est mauvais»

Alexandre Devecchio



Crédits photo :ALAIN JOCARD/AFP

FIGAROVOX/ENTRETIEN - Thomas Guénolé estime que si Manuel Valls reste Premier ministre jusqu'au bout, il va couler avec François Hollande, qui est en plein naufrage politique.

Thomas Guénolé est politologue et maître de conférence à Sciences Po, docteur en sciences politiques (Sciences Po - CEVIPOF). Il est l'auteur du Petit guide du mensonge en politique paru aux éditions First en mars 2014.

LE FIGARO. - Est-il dans l'intérêt de Manuel Valls de démissionner de Matignon, ou bien de rester jusqu'au bout du quinquennat?

Thomas GUÉNOLÉ. - Pour lui, c'est un choix entre la peste et le choléra.

S'il démissionne du poste de Premier ministre, il s'expose aux accusations de type «les rats quittent le navire». Il endommage sa posture de sens des responsabilités, construite en répétant en boucle à tout propos le mot-clé «autorité». Il devient le bouc émissaire idéal de l'épouvantable échec de la gauche: il est d'ailleurs déjà désigné comme tel par Martine Aubry et par ses lieutenants sur la Loi Travail. Il prête le flanc à la construction d'une légende peu flatteuse du «traître qui a tué François Hollande». Il part avec très peu de soutiens assurés parmi les dignitaires du Parti socialiste. Il n'a pas de courant structuré dans l'appareil du parti. Et une fois passée l'énorme tempête de l'annonce de sa démission, sa cote de confiance, fragile parce qu'elle ne tient qu'à sa stratégie de matraquage médiatique de slogans publicitaires très bien conçus, est immédiatement mise en danger par sa moindre présence dans les médias.

Si, au contraire, il reste Premier ministre jusqu'au bout, Manuel Valls va tout simplement couler avec François Hollande, qui est en plein naufrage politique.

Si, au contraire, il reste Premier ministre jusqu'au bout, Manuel Valls va tout simplement couler avec François Hollande, qui est en plein naufrage politique. A cet égard, beaucoup de journalistes et d'analystes, quand ils trouvent que le nouveau «coup» tactique tenté par l'Elysée semble inepte ou suicidaire, en déduisent que c'est du machiavélisme de très haut vol dont la subtilité leur échapperait. La réalité est plus simple: parce qu'il est en train de couler, François Hollande tente des manœuvres de plus en plus désespérées. Triangulation ratée sur la binationalité, remaniement médiocre, débandade sur la Loi Travail: ces «coups risqués» - et ratés - sont autant de symptômes d'une présidence aux abois.

De fait, comme l'a observé Harris interactive en présentant son dernier sondage sur le couple exécutif, depuis les attentats du 13 novembre la baisse de la cote de sa cote de confiance apparaît continue et durable. S'il reste en poste, Manuel Valls va donc vraisemblablement voir sa fragile cote de confiance continuer à baisser: pour ensuite être confronté, à la sortie, aux mêmes difficultés -

en pire - que s'il démissionnait dans les prochaines semaines.

Vous dites donc qu'il a le choix entre une mort politique lente, et une énorme prise de risque en claquant la porte tout de suite?

Exactement. A choisir, puisque plus il attend, plus le naufrage politique de François Hollande va lui-même le faire couler, il est dans l'intérêt de Manuel Valls de démissionner de Matignon. Mais encore une fois, c'est un choix entre la peste et le choléra: qu'il reste ou qu'il parte, dans les deux cas sa situation est difficile.

En démissionnant, ne risquerait-il pas une traversée du désert?

Plutôt une traversée du bac à sable. Parce qu'il continuerait tout de même à bénéficier de ses réseaux très puissants dans une partie de l'industrie publicitaire - notamment Havas - et des divers relais d'exposition médiatique qui en découlent.

Vous dites que s'il démissionne, il subira des attaques de type «les rats quittent le navire». Y-a-t-il moyen pour lui d'éviter cela?

Oui. Comme Jacques Chirac en 1976, seul Premier ministre de toute la Vème République à avoir osé claquer la porte, ce dont il a besoin est un désaccord politique de fond pour pouvoir dire que dans ces conditions, il ne peut que partir. C'est d'ailleurs probablement dans cette éventualité que Manuel Valls laisse courir le bruit de sa possible démission si les reculs de l'Elysée sur la Loi Travail vont «trop loin». Cette formulation est juste assez précise pour donner un motif de démission clair, et juste assez vague pour pouvoir ériger n'importe quel recul substantiel en prétexte de rupture.

Manuel Valls pourrait-il, comme Jacques Chirac en 1976, devenir le nouveau chef de sa famille politique une fois démissionnaire de Matignon?

Manuel Valls, lui, n'a que de maigres soutiens chez les parlementaires, il n'a pas de courant organisé au Parti socialiste, il n'est aucunement déjà chef de facto de sa famille politique.

Les situations ne sont absolument pas comparables. Jacques Chirac avait déjà construit autour de lui, en commençant dès 1974, une

solide coalition de parlementaires de droite acquis à sa cause. De plus, il était déjà de facto chef de la droite en claquant la porte, puisque tandis qu'il était Premier ministre, il n'y avait au dessus de lui que le chef de l'Etat qui, lui, était le chef des centristes. Par ailleurs, quand il s'est lancé à la conquête de son parti, il n'avait contre lui qu'une coalition de barons déclinants de l'époque archéogaulliste. Manuel Valls, lui, n'a que de maigres soutiens chez les parlementaires, il n'a pas de courant organisé au Parti socialiste, il n'est aucunement déjà chef de facto de sa famille politique ; et contrairement à Jacques Chirac en 1976, il n'a absolument pas les leviers pour renverser le Premier secrétaire du parti, Jean-Christophe Cambadélis, via une révolution de palais.

Plus largement, dans la crise actuelle du Parti socialiste, Manuel Valls peut-il devenir le champion des réformateurs dans ce qu'il voit comme une opposition entre les «anciens» et les «modernes»?

Le courant politique dans lequel Manuel Valls s'inscrit est le social-libéralisme. Les autres grands courants présents à gauche sont la social-démocratie, le socialisme, et les marxistes. Or, tous ces courants d'idées, sans exception, ont émergé à la même époque au 19ème siècle. Prétendre à une opposition entre «anciens» et «modernes» est donc parfaitement absurde: a fortiori venant de quelqu'un qui, comme Manuel Valls, est diplômé d'une licence d'histoire.

Vous dites qu'il est dans l'intérêt de Manuel Valls de quitter Matignon. Mais est-ce dans l'intérêt de la gauche?

Oui. Manuel Valls est un social-libéral. Cela signifie qu'il veut mener des politiques ciblées, nettement marquées à gauche, contre les discriminations et pour l'égalité des chances ; et que sur le reste, ses positions sont globalement identiques à celles d'un centriste. Lorsqu'il condamne ce qu'il appelle «la gauche à surmoi marxiste», il est donc cohérent avec son projet d'union des progressistes de la gauche sociale-démocrate jusqu'au centre.

La contrepartie en est une rupture totale avec les gauches socialiste et marxiste. Or, l'existence même du Parti socialiste repose, depuis plus de quarante ans, sur un compromis historique entre la gauche sociale-démocrate, qui veut introduire de la justice sociale dans le système sans en changer, et la gauche socialiste, qui veut changer

pacifiquement de système vers une économie mixte sociale et solidaire. Donc, objectivement, le projet d'union des progressistes de Manuel Valls est un projet de destruction du Parti socialiste. Il est à cet égard significatif qu'il ait même proposé il y a quelques années de retirer le mot «socialiste» de son intitulé.

De fait, Manuel Valls a systématiquement poussé, depuis 2012 et a fortiori depuis qu'il est Premier ministre, à la brutalisation et à l'exclusion des composantes qui le cadrent pas avec son projet. Passage en force des réformes auxquelles les socialistes et les marxistes étaient hostiles, accusations d'archaïsme et d'irresponsabilité envers les contestataires de gauche dans la majorité présidentielle, expulsion des membres du gouvernement exprimant des positions divergentes: la liste est assez longue. Il fait ainsi penser à ces chirurgiens de la Grande Guerre qui réagissaient à toute blessure grave par l'amputation.

À force d'amputations, d'anathèmes et de passages en force, Manuel Valls aura ainsi été le grand artisan de la destruction du compromis politique historique qui permet au Parti socialiste d'exister, et d'un éclatement des gauches. Donc: oui, il est dans l'intérêt de la gauche que Manuel Valls ne soit plus Premier ministre.

Si la démission est dans l'intérêt de Manuel Valls et dans l'intérêt de la gauche, servirait-elle pour autant l'intérêt général?

Oui, car tout bien pesé, Manuel Valls est resté ce qu'il était à l'époque du gouvernement de Lionel Jospin: un communicant, et non pas un gouvernant. A cet égard, j'attire l'attention de vos lecteurs sur une escroquerie: depuis 2012, Manuel Valls s'est construit avec talent une image d'homme d'Etat courageux qui a le sens des responsabilités, mais concrètement, cette image repose sur du vent.

J'attire l'attention de vos lecteurs sur une escroquerie : depuis 2012, Manuel Valls s'est construit avec talent une image d'homme d'Etat courageux qui a le sens des responsabilités, mais concrètement, cette image repose sur du vent.

Sa méthode a consisté à répéter en boucle, comme des slogans publicitaires, quelques mots-clés appréciés et demandés par la très large majorité des Français: en particulier les mots «autorité», «fermeté» et «responsabilité». Cependant, dans le même temps, vous pouvez constater qu'il n'a pris aucune mesure difficile et demandant du courage politique quand il était ministre de l'Intérieur. On aboutit ainsi au paradoxe d'un ministre qui s'autoproclame «ferme» pour expulser une collégienne, Léonarda Dibrani ; mais qui n'a pas osé s'attaquer, par exemple, aux gangs des quartiers Nord de Marseille. De même, une fois Premier ministre, les grandes réformes venant de lui manquent à l'appel: le pacte de responsabilité avait en fait déjà été bouclé par son prédécesseur Jean-Marc Ayrault ; le contenu de la célèbre Loi Macron a en fait été porté bec et ongles par Emmanuel Macron ; la Loi Travail vient en réalité de l'Elysée et d'Emmanuel Macron ; le reste est à l'avenant.

Circonstance aggravante: sur la forme Manuel Valls prend la posture du courage politique qui n'a pas peur de l'impopularité ; mais sur le fond, si vous êtes attentif, vous constaterez qu'il colle toujours aux opinions majoritaires. Toujours. Par exemple, sur la crise des réfugiés, selon que les sondages, qui fluctuent beaucoup au fil des mois, vous donnent une majorité de Français pour ou contre leur accueil, Manuel Valls vous dit qu'il faut en accueillir ou au contraire qu'il ne faut plus en héberger. Autre exemple, alors qu'il répétait depuis 2012 qu'il fallait réformer avec fermeté, il a suffi d'un sondage disant que les Français voulaient davantage de dialogue avant les réformes, pour qu'il s'empresse d'aller soudain déclarer qu'«on ne peut pas gouverner à la schlague».

Résultat: entre la posture, qui est constante, et le fond, qui fluctue au gré des sondages de la veille, Manuel Valls est une girouette avec beaucoup de fermeté. Cela fait de lui un bon communicant, parce que son message est très adaptable aux attentes ; et un mauvais gouvernant, parce qu'ainsi il est inconsistant. Autrement dit, Manuel Valls doit démissionner à la fois dans son propre intérêt, dans l'intérêt de la gauche, et parce que c'est un mauvais gouvernant.

VI) Le rachat des licences de taxi, une proposition scandaleuse ?



Par Pauline Damour

Pour sortir de la crise avec les VTC, Laurent Grandguillaume propose que l'Etat indemnise les chauffeurs partant à la retraite. Une mesure qui coûterait plus de 2 milliards d'euros. Immoral selon l'économiste Jacques Delpla!



Laurent Grandguillaume, médiateur dans la crise des VTC et des taxis
Hamilton/Rea

Les propositions de Laurent Grandguillaume, médiateur du gouvernement, pour résoudre la crise avec les VTC apaiseront-elles les taxis, réunis en intersyndicale le 2 mars ?

En particulier sur le rachat des licences. Le député PS veut en effet « régler progressivement les problèmes liés à la cessibilité à titre onéreux des licences », principale barrière à l'harmonisation du secteur selon lui.

L'Etat ne délivrant quasiment plus de nouvelles licences gratuites, de nombreux chauffeurs les ont achetées à des collègues partant à la retraite à des prix souvent très élevés (voir graphique), avec la perspective de les revendre bien plus cher en fin de carrière. Or l'arrivée des VTC a fait exploser cette bulle spéculative qui, selon le médiateur, représente 16 % des revenus des taxis. Pour calmer le jeu, Laurent Grandguillaume propose un « fonds de garantie pour cessation d'activité ».

Cette mesure consisterait à mettre à la disposition des propriétaires de plaques « un capital retraite basé sur la valeur d'acquisition des licences en tenant compte de l'inflation, en échange de leur retrait du marché », écrit-il. Pour chaque licence retirée, une autre, incessible cette fois, serait

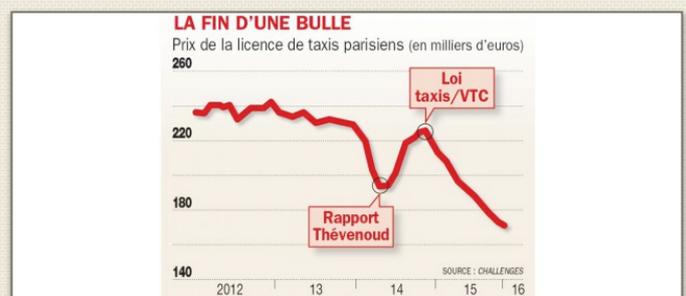
délivrée à titre gratuit, ou louée pour une durée limitée. Le fonds aurait donc pour effet de liquider progressivement les licences cessibles à titre onéreux.

Illégal et amoral

Problème : le financement. L'indemnisation de la totalité des licences en France s'élèverait à 5 milliards d'euros. La mesure du médiateur, elle, se limiterait à un peu plus de 2 milliards, en ne concernant que les taxis partant à la retraite. Mais est-ce à l'Etat de payer ? Dublin l'a fait en 2001, après avoir dérégulé le marché et indemnisé les chauffeurs.

En France, l'exemple est difficilement transposable. « D'abord, la loi Pasqua de 1995 l'interdit, rappelle Jacques Delpla, professeur associé à l'Ecole d'économie de Toulouse. Et ce serait compliqué politiquement de permettre l'enrichissement de personnes qui ont obtenu leur licence gratuitement, ou de gros propriétaires comme les actionnaires des G7 et des Taxis bleus. »

Surtout, il serait injustifiable, selon lui, « que l'Etat rachète des licences dont la valeur repose en grande partie sur de la fraude fiscale et sociale, puisqu'une majorité des transactions est encore payée en liquide et non déclarée ». La solution, d'après l'économiste, serait d'augmenter le nombre de points retraite des chauffeurs en les finançant via une taxe sur les passagers et sur les recettes des plateformes comme Uber.



Le système des licences représenterait jusqu'à 16 % des revenus des taxis, qui réalisaient une forte plus-value à la revente.

VII) Aubry veut faire de la politique autrement

La maire de Lille réactive Renaissance, une association qui rassemble experts, intellectuels et simples citoyens pour "réfléchir et expérimenter" .

Le Point.fr (avec AFP)



L'économiste Thomas Piketty, François Lamy, député PS de l'Essonne, et Martine Aubry, maire PS de Lille. © Franck CRUSIAUX/REA

Un peu plus d'une semaine après sa tribune incendiaire dans *Le Monde*, Martine Aubry a annoncé vendredi, devant la presse, le lancement de l'antenne lilloise de Renaissance. Cette association qui mêle société civile, intellectuels et politiques avait été créée en 2013 puis mise en sommeil en raison des élections locales. La maire de Lille la réactive aujourd'hui pour, dit-elle, réfléchir et agir tout à la fois.

Renaissance n'est « ni une annexe du PS » ni dirigée « contre le PS ». « C'est pas un truc politicien du moment, on n'est pas en train de préparer un mouvement politique », a déclaré Martine Aubry à ceux que cette initiative inquiéterait. Et d'enfoncer le clou un peu plus tard : « J'ai déjà dit que je ne serai pas candidate » à l'élection présidentielle.

Un « do tank »

Alors, Renaissance, c'est quoi ? L'idée est de réunir « des gens qui font de la politique, mais surtout des experts, des intellectuels et des gens de la société économique, sociale, culturelle » pour « réfléchir ensemble sur quel sens redonner à la société et en même temps expérimenter », a expliqué l'ex-patronne du PS.

« Il y aura énormément d'expérimentations » de projets qui auront été retenus par un petit comité, a-t-elle dit. Un think tank alors ? Non, « c'est différent, c'est un do tank : on pense, mais on agit aussi », a expliqué la maire de Lille.

Elle était entourée d'une dizaine de personnes, dont un professeur (Lille II) de neurologie réputé, Alain Destée, et de trois étudiants de Sciences Po. Il y avait aussi son « bras droit » François Lamy, établi à Lille depuis 2014 et Charlotte Brun, adjointe à l'éducation à la Ville et ex-présidente des Jeunes Socialistes. Martine Aubry a rappelé que, dans le même esprit de « lier la réflexion et l'action », elle avait créé dans le passé la fondation Agir contre l'exclusion, puis l'association Réformer. Elle ambitionne de faire « revenir les intellectuels vers la gauche ». « Aujourd'hui, ils parlent pour la droite, voire l'extrême droite. »

Parmi les sujets dont Renaissance compte s'emparer figurent l'alimentation-nutrition, l'accompagnement des personnes en fin de vie, « l'uberisation de la société », quelles régulations mettre en place, la déshumanisation des services publics (« parfois, seul le contact humain permet de régler un problème »).

« On souhaite un mouvement citoyen, j'aimerais qu'on soit totalement débordé par la société civile », a affirmé la maire de Lille. Pour François Lamy, la réflexion couplée à l'action est d'autant plus nécessaire que « la société bouge beaucoup plus vite qu'avant ».

Les partis politiques dépassés

Quant au financement de Renaissance (qui était aussi le nom de l'édition 2015 des événements culturels de Lille3000), Mme Aubry a estimé que « l'expérimentation ne demande pas d'argent ». « C'est surtout du temps, de l'énergie, de la mobilisation », a-t-elle dit. Un site internet va être créé. D'autres antennes pourraient naître à Toulouse ou encore Metz.

L'annonce de Martine Aubry résonne avec l'interview de Pouria Amirshahi dans *Le Monde*. Le député y annonce son retrait de la vie politique à la fin de son mandat. Il y déplore que les partis politiques soient devenus « au mieux incapables, au pire dangereux ». Pouria Amirshahi explique qu'il va se consacrer entre autres à Mouvement commun, un mouvement citoyen qu'il a fondé avec d'autres, et « défendre des causes communes entre citoyens, défendre les biens communs tant négligés, stopper la destruction des espèces vivantes, encourager de nouvelles formes de propriété sociale d'entreprise... »

A Suivre...
La Presse en Revue



Quelques jours de repos...